

## Directives relatives aux examens pour les étudiants

## Avant l'Examen

- Les candidats doivent se rassembler à l'extérieur de la salle d'examen au moins dix minutes avant le début de l'examen et ne doivent pas entrer avant d'y être invités par le staff ou le(s) surveillant(s).
- Les candidats ne sont pas autorisés à apporter des documents ou des livres dans la salle d'examen. Seules les trousses transparentes sont autorisées dans la salle d'examen.
- 3. Les candidats ne sont pas autorisés à apporter des sacs, des manteaux ou des téléphones portables dans la salle d'examen, ni à laisser leurs effets personnels dans la zone adjacente à la salle d'examen. Tous les effets personnels doivent être laissés dans les casiers ou dans une pièce séparée. Si vous décidez de laisser des effets personnels à l'extérieur de la salle d'examen, l'école décline toute responsabilité en cas de perte. S'il s'avère que vous avez en votre possession des objets non autorisés tels qu'un téléphone portable, des notes ou des livres dans la salle d'examen et que l'examen a commencé, des mesures disciplinaires appropriées relatives aux infractions aux règles d'examen seront probablement appliquées (si des exceptions sont prévues pour certains objets, vous en serez informé).
- 4. Il est interdit d'apporter de la nourriture, des boissons ou des tasses de thé/café/eau dans la salle d'examen. L'eau apportée dans la salle d'examen doit être contenue dans de petites bouteilles en plastique à bouchon à vis.
- 5. L'École fournira à chaque candidat un exemplaire de la Bible (S21), du Nouveau Testament en grec ou de l'Ancien Testament en hébreu, selon le besoin. Aucune marque d'aucune sorte ne doit y être apposée.

## Pendant l'Examen

- 6. Les candidats arrivant avec plus de 30 minutes de retard ne pourront pas passer l'examen, sauf dans des circonstances exceptionnelles. Dans ce cas, les candidats doivent s'adresser directement à la direction ou à son représentant s'ils souhaitent invoquer des circonstances atténuantes. Veuillez noter que si des candidats ont déjà quitté la salle d'examen, aucun étudiant ne pourra entrer dans la salle en retard, même s'il invoque des circonstances atténuantes.
- 7. Les candidats ne sont pas autorisés à quitter la salle pendant les 30 premières minutes, que ce soit temporairement ou définitivement (sauf en cas de maladie ou d'autre urgence). Dans ce cas, le surveillant doit être informé et le candidat sera accompagné hors de la salle d'examen.
- 8. Les candidats souhaitant attirer l'attention du surveillant doivent le faire en levant la main.



- 9. Les candidats qui quittent temporairement la salle d'examen seront accompagnés par le surveillant ou une personne du staff d'Adéléa Academy.
- 10. Les candidats ne seront pas autorisés à quitter la salle d'examen pendant les 10 dernières minutes de l'examen.

## Après l'Examen

- 11. Les candidats ne sont pas autorisés à emporter les sujets d'examen, les brouillons, les copies d'examen, les bibles, etc. lorsqu'ils quittent la salle d'examen.
- 12. Lorsque les candidats quittent la salle d'examen, ils doivent s'éloigner discrètement de la zone d'examen afin de ne pas déranger les autres étudiants qui sont encore en train de terminer leur examen.